

## CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 11 juin 2020

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, sportive, animation et de la culture**

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptation du tableau des effectifs liée aux avancements de grade (-39/+39)

Dans le cadre des évolutions de carrière des agents titulaires, des avancements de grade ont été proposés, considérant que les agents, outre les conditions statutaires réunies, réalisent des fonctions correspondant aux missions du grade d'avancement. Afin de nommer ces collaborateurs, il convient d'effectuer les créations et suppressions suivantes **au 1<sup>er</sup> juillet 2020** :

Suppressions de postes	Créations de postes
1 Adjoint administratif	1 Adjoint administratif principal 2e classe
6 Adjoint administratifs principaux de 2e classe	6 Adjoint administratifs principaux de 1ère classe
1 Adjoint d'animation principal de 2e classe	1 Adjoint d'animation principal 1ère classe
9 Adjoint techniques	9 Adjoint techniques principaux de 2e classe
6 Adjoint techniques principaux de 2e classe	6 Adjoint techniques principaux de 1ère classe
1 Agent social principal de 2e classe	1 Agent social principal 1ère classe
1 Assistant socio-éducatif de 1ère classe	1 Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle
1 Assistant socio-éducatif de 2e classe	1 Assistant socio-éducatif 1ère classe
2 ATSEM principaux de 2e classe	2 Agents spécialisés principaux écoles mat. 1ère classe
7 Auxiliaires de puériculture principales de 2 <sup>e</sup> classe	7 Auxiliaires de puériculture principales de 1ère classe
3 Educateurs de jeunes enfants de 1ère classe	3 Educateurs de jeunes enfants classe exceptionnelle
1 Rédacteur principal de 2e classe	1 Rédacteur principal 1ère classe

II. Adaptation du tableau des effectifs liée à la mise en stage suite à la réussite à concours (+2)

Suite à la réussite au concours de deux agents, il convient, à compter du **1er juillet 2020** de :

- 1 poste de rédacteur,
- 1 poste rédacteur principal de 2e classe.

Le changement de catégorie hiérarchique implique de conserver les emplois d'origine des agents stagiaires jusqu'à leur titularisation.

III. Adaptation du tableau des effectifs liée à une fin de détachement (-1)

Un agent détaché dans le cadre d'un reclassement va être intégré définitivement dans le grade de rédacteur.

Il convient donc de supprimer le poste d'origine de l'agent, à savoir un poste d'animateur.

#### IV. Adaptation du tableau des effectifs liée à des recrutements (+1).

Pour permettre le recrutement d'un policier municipal, il convient de créer un poste d'adjoint technique.

L'agent ainsi recruté sera détaché sur un poste de gardien-brigadier.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à en supprimer 40 et à créer 42 postes au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le tableau des effectifs sera de 453,33 ETP au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er avril 2020	Au 1er juillet 2020
Ville	433,84 (dont 10 détachés)	435,84 (dont 12 détachés pour stage)
CCAS	17,69	17,69
TOTAL :	451,53	453,53

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adapter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour les filières administrative, technique, médico-sociale et de l'animation.